

Mixité n'est pas (mécaniquement) justice

La mixité sociale comme *optimum* de satisfaction sociétale ?

Yves BONARD¹, Laurent MATTHEY²

^{1,2}Institut de géographie - Faculté des géosciences et de l'environnement - Université de Lausanne
Bâtiment Anthropole - Quartier Dorigny - 1015 Lausanne (Suisse)

¹ yves.bonard@unil.ch

² laurent.matthey@unil.ch

Mots clés : mixité, *optimum*, justice, *gentrification*, politiques publiques.

Le concept d'*optimum* trouve son origine dans un débat ancien, celui du juste calcul du bien-être social (Boncœur J. & Thouément H. 2001). À une conception individualiste selon laquelle le bien-être sociétal se mesurerait à la somme des utilités des différents acteurs sociaux s'oppose alors une conception insistant sur l'incommensurabilité des utilités individuelles. Il apparaît en effet impossible de comparer la satisfaction que deux individus retirent d'un bien ou service donné, tant sont grandes les différences interpersonnelles (*ibid.*, p. 52). De même, il est hasardeux de déterminer un bien-être collectif de l'agrégation du bien-être de plusieurs personnes (Weber L. 1991, p. 25). V. Pareto propose, en 1906, une solution à cette aporie : le « maximum d'ophélimité » ou *optimum* de Pareto (cité par Boncœur J. & Thouément H., *op. cit.*, p. 53). S'il est impossible d'évaluer les satisfactions différentielles que des individus retirent d'un bien et/ou d'un service, chaque individu est néanmoins capable de « classer ordinalement les différents états du monde qui s'offrent à lui » (Weber L. *ibid.*).

Or, le même problème qui a traversé les sciences économiques au tournant du XIX^e siècle semble aujourd'hui se poser, en matière d'aménagement du territoire, autour du choix de la mixité sociale comme critère de satisfaction sociétale. Cette analogie s'explique sans doute en raison du fait que la mixité sociale a constitué dans les pratiques aménagistes – et continue de constituer – un véritable *optimum* (Maurin E. 2004), au sens où elle se pose comme le référentiel qui guide maintes politiques publiques. La mixité sociale serait en effet une manière de concilier deux de leurs objectifs, à savoir une minimisation des inégalités et une maximisation du bien-être collectif.

Les projets urbains qui ont découlé des politiques publiques depuis une vingtaine d'années ont eu pour visée de traduire cet impératif de mixité en langage opérationnel. Par l'imposition d'un quota de logements sociaux, au travers du panachage de la morphologie du bâti, on a pensé pouvoir décréter la mixité. Le bilan de ces politiques n'est dans son ensemble guère positif. Dans bien des cas, aucune amélioration n'a été constatée. Parfois même, la mixité sociale prônée s'est traduite par une sub-optimalisation du bien-être sociétal au sens de Pareto.

Toutefois, dans une minorité de cas, il a été observé, dans les centres urbains, une hybridation progressive de la structure de la population habitante. À un stade précoce de la mutation, on peut en effet considérer que l'« idéal » de mixité se réalise. Les pionniers de la gentrification, bénéficiant en particulier

de fort capital culturel, côtoient les catégories populaires dans un même espace (Lévy J. 2003). Cependant, cette hybridation correspond le plus souvent à un arrêt sur image ; quasi inéluctablement, la tendance se poursuit, en même temps que la désirabilité de ces espaces, mis au goût du jour par les élites culturelles, augmente. Ces quartiers en voie de gentrification entrent alors dans le champ des aspirations résidentielles des classes moyennes et aisées qui s'y installent massivement, contribuant à un renchérissement généralisé du marché foncier et des loyers. Évolutions qui ont pour effet l'éviction progressive, hors de ces espaces, des populations les plus vulnérables. Jusqu'à peu, ce type de mécanisme concernait presque exclusivement les quartiers centraux, dégradés, mais riches en « proximités ». Or, l'émergence de semblables mutations peut être mise en lumière actuellement dans des quartiers suburbains, autrefois dégradés, qui ont été récemment réhabilités. Faut-il dès lors en tirer la conclusion que les effets des politiques urbanistiques drastiques sur l'espace sont imprévisibles, et dès lors abandonner toute velléité de requalifier les espaces qui concentrent les injustices ? Ou peut-on trouver des mécanismes régulateurs qui garantissent une action sur le territoire juste et équitable... ?

Notre propos n'est pas de critiquer la mixité sociale en soi. Nous ne nous proposons pas plus de défendre les vertus de l'entre-soi ou du communautarisme. Ce que nous souhaitons mettre en perspective est précisément la pertinence de la mixité sociale comme étalon universel de la satisfaction sociétale, comme indicateur d'un *optimum*. Les processus de gentrification constituent un bon terrain pour discuter des impacts différentiels de la mixité sociale. Mettant en contact des populations socialement hétérogènes, elle offre en effet un terrain d'élection à qui veut observer les effets contrastés de ce référentiel d'allocation des ressources.

Références bibliographiques

Boncœur J. & Thouément H. 2001 - *Histoire des idées économiques*, Nathan, Paris, 231 p.

Lévy J. 2003 - « Diversité », in Lévy J. & Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Seuil, Paris, p. 274-275.

Maurin E. 2004 - *Enquête sur le séparatisme social*, Seuil, Paris, 95 p.

Weber L. 1991 - *L'État, acteur économique*, Economica, Paris, Genève, 328 p.